



## Un entretien de licenciement dans un centre de formation de foot

Par **ghadba**, le **25/05/2013** à **22:18**

Bonjour, on est un couple qui était embauché du 21 juillet 2012 jusqu'à maintenant dans un centre de formation pour s'occuper des jeunes joueurs de foot( restauration ,le ménage, surveillance ,ect...) on a un logement de fonction,moi et mon mari quand on a commencé on a travaillé 7 jours sur 7 (du 7h du matin jusqu'à 15h et du soir de 19h 15 à 21h et ça peut aller jusqu'à minuit avec le lavage de linge ou la surveillance)on a pas le droit de rien dire et moi j'avais peur de perdre le boulot jusqu'au jour où mon mari a demandé qu'on a chacun un jour de repos,même si maintenant on a chacun son jour de repos on fait encore plus heures supp et on est pas payé pour ça et moi je touche que le smic comme je suis une femme j'ai pas le droit de rien dire et j'étais toujours humilié et encore maintenant par le directeur et les coachs je suis jamais au courant de rien même concernant mon boulot et tjrs ils préviennent mon mari concernant mon boulot et pas moi j'étais tjrs harcelé sexuellement par les coachs mais le problème c'est que j'ai pas de preuves et maintenant le directeur nous donne un courrier à mains propre pour un entretien de licenciement le 30 mai 2013 sans savoir ce qu'il nous reproche .est ce que vous pourrez me donner des conseils? et merci

Par **ghadba**, le **26/05/2013** à **11:17**

ils nous restent que 4 jours pour l'entretien de licenciement chacun a son entretien à part et je sais qu'il ont déjà pris la décision pour nous virer, mon mari je sais qu'il va savoir se défendre je m'inquiète pas pour lui c'est surtout pour moi que je m'inquiète et je sais que c'est à moi le directeur va faire des reproches comme on fait notre boulot comme il faut, il faut qu'il trouve quelque chose ,c'est moi qui va en prendre,comment je suis sûre parce que déjà à l'entretien

de l'embauche dès le départ le directeur m'a jugé que je ne suis pas capable de faire ce boulot et qu'il faut me pousser et que mon mari va m'etouffer au boulot et qu'il est meilleur que moi mais aujourd'hui c'est le directeur qui m'etouffe on m'humiliant tout le temps car je suis une femme et en plus arabe il me considère même pas ,ya des jeunes footbaleurs et des parents m'ont prévenu que mon directeur était raciste il faut pas s'étonner qu'il se comporte pas très bien avec toi .ce que j'aimerais savoir est ce que je peux me mettre en arrêt maladie pour ces 4 jours ou c'est pas la peine? est ce que j'ai le droit je serais pas en tort? ils vont croire que je l'ai fait exprès, parceque là on continue à travailler même si on a reçu la lettre pour l'entretien et on sait pas jusqu'à quand!!on va se retrouver tout les deux dans la rue sans logement sans rien. que me conseiller vous? c'est urgent Merci

Par **moisse**, le **26/05/2013** à **19:26**

Bonjour,

Ce n'est pas une lettre de licenciement que vous avez reçu, mais une convocation à un entretien en vue d'un éventuel licenciement.

Ce courrier précise que vous avez le droit de vous faire assister par un membre du personnel de l'entreprise (ici association) s'il existe une représentation ce qui est improbable.

Ce courrier doit donc vous indiquer où trouver la liste des conseillers du salarié (préfecture et mairie) pour en trouver un qui acceptera de vous accompagner. Vous devez aviser l'employeur de l'identité de cet assistant.

Après l'entretien vous demanderez à l'assistant de vous établir un compte rendu exact de cet entretien afin d'enfermer votre employeur dans les reproches base de la sanction envisagée.

Il ne sert à rien de rechercher un arrêt maladie, cela ne peut que repousser la date de l'entretien si l'horaire de celui-ci n'est pas compatible avec vos heures de sortie.

Par **ghadba**, le **26/05/2013** à **21:06**

Merci pour votre réponse donc je dois continuer de travailler jusqu'à le jour de l'entretien le 30 mai 2013 même si je suis sûre que je suis licenciée moi et mon mari , ce que je voulais faire c'est de me mettre en arrêt que pour 2 jours avant l'entretien parceque le directeur continue de profiter de nous et il fait semblant comme si il ya rien car je travaille plus que 70 heures et mon mari plus que 90 heures et on a marre d'être exploité je suis pas payé pour mes heures supp.  
cordialement

Par **moisse**, le **27/05/2013** à **08:30**

Il faut donc profiter de ces derniers jours pour accumuler des preuves en autres des heures supplémentaires par des planning, des témoignages.

Vous aurez besoin d'un maximum d'éléments en vue de poursuivre cet employeur devant le conseil des prud'hommes.

Vous avez aussi intérêt à consulter de toute urgence une organisation syndicale, car n'oubliez pas que vos droits au logement de fonction cessent avec le contrat de travail, et que vous

n'avez aucune protection contre une expulsion, contrairement aux locations classiques.

Par **ghadba**, le **27/05/2013** à **12:39**

Bonjour moise, merci pour vos reponses. on a des preuves comme des planning qui prouvent qu'on a travaillé plus que 35 heures et pleins de papiers, pour les témoignages on peut compter sur personnes ils ont tous une peur bleu de directeur on a demandé a un coach qui est representant du personnel et il a refusé de nous presenter parcequ'il a peur, ils ont tous peur de perdre leur place. ce que je voulais savoir est ce que j'ai le droit de demander que mon mari assiste a mon entretien meme si il sera licencié comme moi? parceque je parle le français mais je ne comprends pas tout j'ai peur d'etre piégé (mon mari son entretien a 15h et moi à 15 h30).

est ce que je peux enregistrer des voix et des photos sur mon portable sans qu'il sache? est ce que j'ai le droit ou pas? est ce qu'il pourront etre preuves parceque je suis harcelé moralement par le directeur et sexuelement par les coachs.

est ce que je peux parler de l'humiliation par le directeur et les autres membres que j'ai vécu dans le centre que je ne suis jamais au courant de mon boulot ou pas pendant l'entretien???

est ce que je peux faire venir les inspecteurs du travail en anonymat à mon lieu de travail? parcequ'il m'ont promis d'arranger mon poste de travail et ils l'ont pas fait ça fait presque un an car je souffrais du mal au dos et jusqu'a maintenant ya pas eu de changements.

pour combien de temps on pourra etre expulsé du logement de fonction apres le licenciement selon la loi?

merci en avance pour vos reponses, j'ai beaucoup de questions qui se posent dans ma tete .  
bonne journee

Par **moisse**, le **27/05/2013** à **19:38**

Re bonjour,

[citation]j'ai le droit de demander que mon mari assiste a mon entretien meme si il sera licencié comme moi? parceque je parle le français mais je ne comprends pas tout j'ai peur d'etre piégé (mon mari son entretien a 15h et moi à 15 h30). [/citation]

Oui car c'est un salarié, mais c'est un peu ennuyeux pour la rédaction du compte rendu qui sera forcément considéré comme très partial.

[citation]est ce que je peux enregistrer des voix et des photos sur mon portable sans qu'il sache? est ce que j'ai le droit ou pas? est ce qu'il pourront etre preuves parceque je suis harcelé moralement par le directeur [/citation]

Non cette preuve obtenue de manière frauduleuse sera rejetée.

Au cours de l'entretien votre employeur vous exposera des reproches.

Vous notez d'abord le reproche, puis vous y répondez.

Pas autre chose, pas la peine d'avoquer les coachs, l'employeur à ce stade s'en moque.

[citation]est ce que je peux faire venir les inspecteurs du travail en anonymat à mon lieu de travail? [/citation]

L'inspecteur du travail n'est jamais anonyme, de toutes façons il ne se déplacera pas pour un litige entre un employeur et son salarié.

Si le double licenciement est prononcé, le droit au logement de fonction sera clos au dernier jour de travail préavis compris.

Je vous ai incité à consulter de toute urgence un syndicat (voir sur l'annuaire union syndicale ou union départementale) car vous êtes en très mauvaise posture et vous n'aurez aucun témoignage en votre faveur par le personnel de cette association.

Par **ghadba**, le **27/05/2013** à **20:54**

Bonsoir , merci pour vos conseils .

mais pendant l'entretien si il me donne des papiers a signés est ce j'ai le droit de refuser? et pour le representant du personnel pendant l'entretien est ce qu'il peut parler à ma place si je lui explique la situation? bonne soiree et merci

Par **moisse**, le **28/05/2013** à **07:38**

Oui personne ne peut vous obliger à signer quoi que ce soit.

Refusez donc de signer sans autre explication : je ne signe pas et c'est tout.

Le représentant du personnel est là pour vous assister et il a le droit d'intervenir quand il veut, et il peut donc exprimer vos propos si vous avez des difficultés à les dire.

Par **ghadba**, le **29/05/2013** à **00:21**

Bonsoir, demain c'est l'entretien à 15h30 je stresse déjà juste l'idée de penser, j'espère que je vais rester calme, je pense qu'on était licencié à cause d'un jeune footbaleur de 17 ans parce qu'il est venu demander les clés de vestiaires en tocant la porte de notre appartement au moment de notre pause deux jours avant qu'on reçoive la convocation et comme mon mari a refusé de lui ouvrir le vestiaire on lui a dit va voir avec ton coach et là il a commencé à dire à mon mari t'es payé pour faire quoi et tu ne fous rien bla bla et mon mari a fermé la porte de l'appartement mais le gamin a continué à toquer très fort la porte de l'appart comme si il va casser la porte et il a ouvert la porte de chez nous, moi j'ai eu peur je voulais pas que mon mari frappe ce garçon même si il le cherche vraiment mais c'était pas le cas, moi j'étais dvt la porte comme il voulait pas partir j'ai lui dit si tu continues j'appelle ton directeur il m'a dit appelle le je n'ai rien à foutre et j'ai dit je vais appeler la police il m'a dit appelle la j'ai pas peur. et je pense qu'il a informé le directeur parce que ce garçon il est tjrs protégé par ce dernier, tout le monde dit que le directeur c'est son père adoptif et le directeur a dit à mon mari des fois on touche pas à ce gamin parce que c'est un très bon joueur mais là c'était juste pour le défendre. que pensez-vous? et quels conseils pourriez-vous nous donner peut-être il va même pas évoquer cette histoire pdt l'entretien ou il a trouvé autre chose à nous reprocher parce que mon mari a lui souvent demandé qu'il nous paye les heures supp mais il voulait pas nous les payer, il aime pas quand on parle de nos droits. Merci et bonne soirée